PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS



Par Simon Desjardins, capitaine à la formation

21 avril 2012

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	DISPONIBILITÉ DU PERSONNEL	3
3.	FORMATION DU PERSONNEL	3
4.	Stratégie de déploiement du service de premiers répondants	4
4.1.	ÉQUIPEMENT :	4
4.2.	FORMATION DU PERSONNEL :	4
4.3.	NIVEAU DE SERVICE :	4
5.	Plan de mise en œuvre	5
5.1.	VÉHICULES ADAPTÉS POUR LE PREMIER RÉPONDANT	5
5.2.	PROCÉDURE D'INSPECTION AVANT DÉPART	5
5.3.	FOURNITURES DE RÉSERVE	5
5.4.	RÉDACTION DES RAPPORTS R.I.P.	5
5.5.	Procédure de transfert des données	5
5.6.	AFFECTATION À LA FONCTION DE PREMIERS RÉPONDANTS	6
5.7.	VÉHICULES D'INTERVENTION DE PREMIÈRE LIGNE	7
6.	LA CERTIFICATION ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES	10
6.1.	FORMATION INITIALE ET REQUALIFICATION	10
6.2.	Entraînement en caserne	10
7.	Traitement des appels médicaux (PR)	11
7.1.	Traitement d'un appel PR avec pompiers en caserne	11
7.2.	TRAITEMENT D'UN APPEL PR AVEC POMPIERS EN INSPECTION RÉSIDENTIELLE	11
7.3.	Traitement d'un appel PR pour un accident de la route (Niveau 2)	11
7.4.	TRAITEMENT D'UN APPEL PR DURANT UNE INTERVENTION INCENDIE	11
7.5.	TRAITEMENT D'UN APPEL PR AU RETOUR D'UNE INTERVENTION INCENDIE	12
7.6.	COMMUNICATION AVEC LE CCS (CENTRE DE COMMUNICATION SANTÉ)	12
7.7.	Non-disponibilité	12
7.8.	POSITIONNEMENT SUR LA SCÈNE D'INTERVENTION	12
7.9.	SITUATIONS PARTICULIÈRE	12
8	DIRECTIVES SPÉCIFICIJES ALI SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS	12

DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL DU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS NIVEAU 1 (PR1)

1. Introduction

Ce document a pour but d'expliquer la mise en œuvre du service de premiers répondants (PR-1) par le Service de la sécurité incendie de Rivière-du-Loup en relève de la police municipale.

La fonction de premiers répondants est désormais intégrée dans les programmes d'études du DEP et du DEC en intervention incendie du Ministère de l'éducation, ce qui prépare les étudiants pompiers à offrir des soins d'urgence en attente des paramédics ou simplement en assistance de ceux-ci. D'ailleurs, ceci incite de nombreuses villes au Québec à offrir un service de premiers répondants en utilisant le personnel présent en caserne 24 heures sur 24.

Le service de la Sécurité incendie de Rivière-du-Loup possède de nombreux avantages opérationnels qui lui permet d'ajouter la tâche de premiers répondants d'une façon harmonieuse et sans impact sur sa capacité à répondre à son premier mandat : l'organisation des secours et la lutte contre l'incendie.

2. DISPONIBILITÉ DU PERSONNEL

Le système de garde en caserne permet d'avoir du personnel pompiers 24h / 365 jours par année en caserne ou sur le territoire de la Ville pendant les activités de prévention. Lors d'une intervention incendie, le personnel en attente d'une affectation assurera la relève pour répondre à des appels de premiers répondants.

Le système de garde en caserne permet au personnel de s'entraîner à leur fonction de pompier et de premiers répondants durant les heures de travail et de faire un suivi efficace en assurance qualité.

3. FORMATION DU PERSONNEL

Pour établir un niveau de service optimal pour notre Service, l'ensemble du personnel (48 pompiers à temps partiel et 4 cadres temps plein) aura la possibilité d'être qualifié premiers répondants par l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-St-Laurent.

Les pompiers de notre Service doivent posséder une formation de premiers répondants équivalente au niveau 2 (traumatologie) pour œuvrer au sein d'une équipe spécialisée (NFPA 1006). La formation de base d'un pompier professionnel ayant complété le DEP *Intervention en sécurité incendie* inclut le module Premiers répondants d'une durée de 60 heures (PR-3). Le contenu de ce module est conforme aux exigences du Ministère de la santé et des services sociaux pour le niveau PR-3 de premiers répondants.

4. STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

4.1. ÉQUIPEMENT:

✓ Proposition

Le Service de la sécurité incendie mettra en service 3 DEA afin d'équiper les unités 814 (PR), 214 (autopompe) et 314 (autopompe et mâchoires de vie).

✓ Avantages

Équiper les 3 principaux véhicules d'intervention de notre Service nous permettra de répondre rapidement et presque à tout moment. De plus, un tel déploiement de nos équipements nous permettra d'établir une couverture avec beaucoup moins d'interruption de service et ce, même lors d'intervention incendie ou PR.

De plus en plus de services incendie qui ne sont pas PR équipent leur autopompe ou unité d'urgence d'une trousse médicale et d'un DEA. Nous sommes toujours confrontés à la possibilité de sortir une victime d'un incendie. Il serait ridicule de ne pas pouvoir y venir en aide. C'est pourquoi les unités 214 et 314 en seront équipées.

Autre point important, il serait mal vu des citoyens de toujours sortir à 2 véhicules ou de ne pas répondre à un appel PR à 2 maisons d'une intervention incendie...

4.2. FORMATION DU PERSONNEL:

✓ Proposition retenue :

Notre objectif est d'offrir à l'ensemble de nos pompiers la possibilité d'adhérer au service de premiers répondants. C'est d'ailleurs pourquoi tous les pompiers qui réussiront leur formation seront accrédités par l'Agence.

✓ Avantage :

Accréditer un maximum de pompiers nous permettra de combler nos besoins pour l'horaire.

4.3. NIVEAU DE SERVICE :

✓ Nous offrirons le service PR-1 à compter du 30 avril 2012. Toutefois, notre organisation serait en mesure de passer au niveau 2 vers l'automne 2012.

5. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

✓ Cette partie du document vous permettra de comprendre comment sera déployé le service de premiers répondants au sein du Service de la sécurité incendie de Rivière-du-Loup.

5.1. VÉHICULES ADAPTÉS POUR LE PREMIER RÉPONDANT

- ✓ **814 :** Nouveau véhicule récupéré du Service de police. Ce véhicule sera identifié clairement comme unité de premiers répondants. Il sera équipé éventuellement de la répartition assisté par ordinateur et de tous les équipements de premiers répondants.
- ✓ 214 : Ce véhicule recevra la trousse PR et le DEA s'ils sont fournis par l'Agence. Aucune autre modification.
- ✓ 314: Ce véhicule recevra la trousse PR et le DEA s'ils sont fournis par l'Agence. Aucune autre modification.

5.2. PROCÉDURE D'INSPECTION AVANT DÉPART

À tous les changements de quart de travail, soit à 7 h et à 17 h, les pompiers affectés à la fonction de premiers répondants devront inspecter leur matériel d'intervention et revoir l'inventaire des consommables. Lorsque les pompiers auront complété leur rapport d'inspection et d'inventaire, ils devront le soumettre à l'officier responsable afin qu'il soit approuvé.

5.3. FOURNITURES DE RÉSERVE

Une armoire métallique pour la fourniture médicale est installée dans la caserne. Ceci permettra aux pompiers d'avoir accès en tout temps aux ressources matérielles pour regarnir leur trousse après un appel.

5.4. RÉDACTION DES RAPPORTS R.I.P.

Un bureau accessible à tous les pompiers a été dédié pour la rédaction des rapports R.I.P. Ce bureau contiendra tous les documents de référence pour la rédaction des rapports exigés par l'Agence.

Tous les rapports seront révisés par un membre de la direction afin de s'assurer de la conformité de celui-ci.

Toutes les interventions seront archivées dans notre système de gestion « Première Ligne ». Ce logiciel est compatible avec le système de la Centrale 911, ce qui permettra d'importer les détails de l'intervention.

5.5. Procédure de transfert des données

Le capitaine en devoir aura la responsabilité de transférer les données du DEA qui auront servi lors d'une intervention. Le DEA qui aura servi sera retiré, puis le capitaine procèdera au transfert des données dans un délai de 24 heures.

5.6. AFFECTATION À LA FONCTION DE PREMIERS RÉPONDANTS

Le capitaine en devoir aura la responsabilité de confirmer l'équipe de premiers répondants au début du quart de travail. Lorsque le capitaine aux opérations construira l'horaire, il s'assurera de placer au moins 2 pompiers à la fonction de premiers répondants.

Voici un exemple d'horaire qui démontre comment seront distribuées les différentes fonctions.

Exemple d'horaire pour la période du 15 avril 2012 au 12 mai 2012								
		Dim 15	Lun 16	Mar 17	Mer 18	Jeu 19	Ven 20	Sam 21
	Officier	104	103	103	105	105	104	105
	Opérateur (PR)	406	208	207	211	213	310	\$ 4
Jour	Porte-Lance (PR)	410	501	501	501	401	401	40
	Fontanier	405	206	208	213	211	305	312
	Officier	104	104	104	105	105	400	103
A1 1/	Opérateur (PR)	407	409	410	412	509		506
Nuit	Porte-Lance (PR)	409	412	403	407	502		508
	Fontanier						0	
		Dim 22	Lun 23	Mar 24	Mer 25	030	Ven 27	Sam 28
	Officier	105	103	103	104	104	104	104
	Opérateur (PR)	312	410	510	10:	403	510	503
Jour	Porte-Lance (PR)	310	501	501	Avr	401	401	501
	Fontanier	313	404	40 6	410	404	502	513
	Officier	103	103	103	103	103	104	104
	Opérateur (PR)	311	308	79	308	205	213	310
Nuit	Porte-Lance (PR)	301	300	306	311	202	211	313
	Fontanier	301		300	011	202	211	313
Tontamer		Dim 04		Man 20	M 00	Jan. 00	V 04	0 05
	Officier	Dim 2	303	Mar 30 103	Mer 02 105	Jeu 03 105	Ven 04 105	Sam 05 105
	Opérateur (PR)	- (6	501	305	303	310	208	213
Jour	Porte-Lance (PR)		310	501	501	401	401	401
	Fontanier	508	511	303	310	305	213	209
	Officier Opéracou R	104 509	104 506	104 511	104 506	104 403	105 412	105 409
Nuit	Opéracon PR)	513	508	306	500	403	407	409
	Hartan er	508	509	502	504	400	407	402
	Table 1					_		
		Dim 06	Lun 07	Mar 08	Mer 09	Jeu 10	Ven 11	Sam 12
	On fractions (DD)	105	103	103	104	104	104	104
Jour	Opérateur (PR)	213	508	510	502	509	403	410
	Porte-Lance (PR) Fontanier	203 209	501 510	501 502	401 510	401 502	401 405	501 405
	Officier	105	105	105	105	105	103	103
Nuit	Opérateur (PR)	308	206	204	208	311	311	309
	Porte-Lance (PR)	202	204	213	205	301	301	304
	Fontanier	203	207	209	211	313	312	303

Rôles:

Officier: Capitaine en devoir responsable des opérations en caserne et des interventions;

Opérateur : Conducteur et opérateur de l'autopompe;

Porte-lance : Pompier en charge d'établir la ligne de combat d'incendie; Fontainier : Pompier en charge d'établir l'alimentation de l'autopompe.

Affectation à titre de premiers répondants :

Afin de rendre facile la distribution des rôles, les fonctions de PR1 et PR2 seront attachées à une fonction incendie. Toutefois, ceci ne sera pas fixé de façon permanente à la fonction incendie.

À titre d'exemple, le porte-lance pourrait agir à titre de PR1 et l'opérateur à titre de PR2. Le rôle précis sera déterminé par le capitaine en devoir.

5.7. VÉHICULES D'INTERVENTION DE PREMIÈRE LIGNE

814 Véhicule de premiers répondants (à titre indicatif) Appels d'urgence : Cette unité servira pour tous les appels de PR à l'exception de certains appels 29 (incident de la route). Jtilisation du véhicule Prévention incendie : Cette unité servira pour la prévention incendie résidentielle, commerciale et industrielle sur tout le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup. Notre Service effectue des visites de prévention en avant-midi dans les bâtiments commerciaux et industriels ainsi que des inspections en milieu résidentiel en après-midi. Déplacement non-urgent : Tous déplacements ou vérifications (ex. : permis de brûlage, vérification de détecteur de fumée, commissions diverses, etc...) qui pourront se faire avec 2 pompiers sera fait à l'aide du 814. CECI À POUR BUT DE MAXIMISER NOTRE DÉPOIEMENT DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP. Matériel médical: Trousse et matériel d'immobilisation conforment aux exigences de premiers répondants. Équipement Équipement supplémentaire : Outils d'effraction, ruban pour périmètre de sécurité, dossards, poinçon à vitre. **Communication:** Ce véhicule sera relié à la centrale au canal ambulancier du CAUREQ et il sera équipé de la répartition assistée par ordinateur (RAO) afin d'obtenir rapidement les détails de l'appel en

314

Autopompe-citerne multifonctionnelle (mâchoire de vie)

hotos





Appels d'urgence :

Ce véhicule est utilisé pour de nombreux appels :

- Les accidents de la route;
- L'entraide entre services incendie (transport d'eau, mâchoires de vie);
- Comme 2^e autopompe pour les incendies de risque élevé et très élevé;
- Comme autopompe de relève lorsque le 214 est hors service ou déjà en intervention;
- Comme camion-citerne lors d'un incendie hors réseau.

Véhicule moderne et multifonctionnel :

Acheter et construit sur mesure en 2011 pour les besoins de notre Ville, ce véhicule est le plus moderne et le plus polyvalent de notre flotte.

Comparaison avec Lévis:

À titre de comparaison, le Service incendie de Lévis remplace actuellement toutes ses autopompes par un véhicule presque identique à celui-ci. D'ailleurs, ces nouvelles autopompes répondront à tous les appels, y compris le premier répondant à l'exception de 2 casernes (Lévis centre-ville et St-Nicolas).

Ce n'est toutefois pas la volonté de notre Service de remplacer l'unité 814 par une autopompe.

Avantage opérationnel pour les appels d'accident de la route :

Afin d'optimiser notre déploiement lors des appels d'accident de la route (29), nous avons intégré les mâchoires de vie et le matériel de désincarcération dans cette autopompe-citerne. Ceci permet de limiter le nombre de véhicule sur le lieu de l'intervention, d'établir un périmètre d'opération sécuritaire pour tous les intervenants et d'avoir tous les équipements à portée de main.

Déplacement non-urgent :

Tous les déplacements qui exigent la présence des 4 pompiers en caserne (entraînement, appels non urgent, visite d'école, etc.).

Matériel médical (scénario de base exigé):

Trousse et matériel d'immobilisation conforme aux exigences de premiers répondants niveau 2.

Équipement supplémentaire :

Outils d'effraction, ruban pour périmètre de sécurité, l'équipement de lutte contre l'incendie et tout l'équipement de désincarcération.

Communication:

Ce véhicule sera relié à la centrale aux canaux ambulanciers et pompiers du CAUREQ.

Utilisation du véhicule

Équipement

214 Autopompe de 1^{re} alarme

Photo



Utilisation du véhicule

Appels incendie:

Ce véhicule est la première unité d'intervention pour tous les types d'appels à l'exception des accidents de la route.

Appels de premiers répondants :

Au retour d'un appel incendie, c'est ce véhicule qui servira à répondre à un appel PR jusqu'au retour en caserne.

Véhicule de relève :

Lorsque le 314 est déjà en intervention (entraide hors territoire ou accident de la route), c'est ce véhicule qui répond aux accidents de la route.

Matériel médical :

Équipement

Trousse et matériel conforment aux exigences de premiers répondants.

Équipement supplémentaire :

Outils d'effraction, ruban pour périmètre de sécurité et tout l'équipement de lutte contre l'incendie.

Communication:

Ce véhicule sera relié à la centrale au canal pompier du CAUREQ.

6. LA CERTIFICATION ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES

6.1. FORMATION INITIALE ET REQUALIFICATION

La certification des intervenants permet à ceux-ci d'acquérir les compétences leur permettant d'intervenir dans les situations cliniques ciblées. La mission de ces intervenants est d'apporter les soins d'urgence en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers paramédics (TAP).

Le niveau 1 répond aux urgences vitales et aux situations suspectées de présenter une anaphylaxie. En plus du niveau de formation du niveau 1, le premier répondant de niveau 2 a une formation en traumatologie. Il est donc affecté sur les situations cliniques reliées à ce type de pathologie.

Le premier répondant niveau 2 agit sur les interventions suivantes :

- ✓ Arrêt cardiorespiratoire (ACR);
- ✓ Anaphylaxie;
- ✓ Traumatologie.

Dans le tableau qui suit, on peut objectiver la formation initiale requise pour les niveaux 1 et 2, le maintien des compétences applicables à chacun de ces niveaux et le nombre d'entraînement qui sera fait par le personnel en caserne.

	PR Niveau 1	PR Niveau 2
Formation initiale	16 heures	24 heures
Durée de la certification	3 ans	3 ans
Total d'heures - Maintien des compétences	12 heures	24 heures
Nombre de sessions – Maintien des compétences	3 sessions / 3 ans	6 sessions / 3 ans
Intervalle des sessions – Maintien des compétences	12 mois	6 mois
Entrainements en caserne (durant les heures de garde)	12 sessions / année	18 sessions / année

6.2. Entraînement en caserne

- ✓ Afin de maintenir les compétences du personnel, le capitaine à la formation mettra en place une série de canevas d'entraînement spécifique à la fonction de premiers répondants. Ce travail sera fait en collaboration avec la représentante des premiers répondants de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-St-Laurent.
- ✓ La fréquence des entraînements est de 1 par mois pour le niveau 1. Ces entraînements se feront en caserne sous la supervision de pompiers qui se démarqueront dans la fonction de premiers répondants, par leur attitude positive face au projet et aussi pour leur capacité à transmettre leurs connaissances. Pour le niveau 2, nous ajouterons 6 entraînements supplémentaires qui seront intégrés aux pratiques des équipes spécialisées (mâchoires de vie, sauvetage nautique, sauvetage vertical et matières dangereuses).
- ✓ Un exemple de canevas est annexé à la fin de ce document.

7. TRAITEMENT DES APPELS MÉDICAUX (PR)

7.1. TRAITEMENT D'UN APPEL PR AVEC POMPIERS EN CASERNE

Lors de la réception d'un appel médical pendant que tout le personnel est en caserne, les 2 pompiers attitrés comme premiers répondants se dirigent à l'adresse de l'appel à bord du 814.

7.2. TRAITEMENT D'UN APPEL PR AVEC POMPIERS EN INSPECTION RÉSIDENTIELLE

Lors de la réception d'un appel médical pendant que les 2 pompiers PR sont en inspection résidentielle, ceux-ci quittent immédiatement leur inspection pour se diriger à l'adresse de l'appel à bord du 814.

Dans le cas où une 2^e équipe est disponible en caserne et que celle-ci est plus proche de l'appelant, c'est l'équipe en caserne qui se rend à l'adresse de l'appel.

Exemple:

- Appel PR au 122 rue Bernier;
- L'équipe PR est en inspection sur la rue Plourde (Parc Cartier);
- Une équipe de relève est disponible en caserne.

Puisque l'équipe de caserne est plus rapide, c'est celle-ci qui répondra. L'équipe PR se rendra à la caserne en mode de conduite non urgent pour assurer la relève.

7.3. TRAITEMENT D'UN APPEL PR POUR UN ACCIDENT DE LA ROUTE (NIVEAU 2)

Lors de la réception d'un appel d'accident de la route (29), les 4 pompiers en caserne se dirigeront vers le lieu d'intervention.

Le porte-lance (PR1) et le fontainier (PR2) interviendront à titre de PR. L'officier supervisera le site et fera le lien entre les différents intervenants. L'opérateur mettra en place un périmètre de sécurité selon le protocole 10-4.

Finalement, seulement les 2 pompiers attitrés PR agiront comme premiers répondants auprès du patient.

7.4. TRAITEMENT D'UN APPEL PR DURANT UNE INTERVENTION INCENDIE

Lors d'une intervention incendie, les pompiers attitrés à la fonction de PR seront les pompiers responsables du secteur réhabilitation. Ces pompiers seront en mesure de prodiguer des soins à une victime durant l'intervention en attendant les techniciens ambulanciers paramédics.

Si la situation le permet (intervention incendie sous-contrôle et personnel suffisant), l'équipe PR quittera sa fonction au secteur réhabilitation pour courir l'appel. Dans une autre situation, l'équipe PR sera 10-06 et la Centrale en sera avisée.

7.5. TRAITEMENT D'UN APPEL PR AU RETOUR D'UNE INTERVENTION INCENDIE

Au retour d'une intervention incendie, le véhicule d'intervention dans lequel prendra place l'équipe PR se dirigera immédiatement vers le lieu de l'appel.

Si c'est un autre véhicule d'intervention équipé PR qui est le plus proche, celui-ci pourra prendre l'appel à condition d'avoir au moins 2 pompiers PR à bord.

7.6. COMMUNICATION AVEC LE CCS (CENTRE DE COMMUNICATION SANTÉ)

Les premiers répondants communiqueront avec le CCS via le réseau de communication ambulancier. Ils utiliseront les mêmes codes radio que les services ambulanciers et devront confirmer la réception de l'appel, signifier leur mise en route (10-30), prendre les détails (10-32), confirmer l'arrivée sur les lieux (10-17), donner leur disponibilité (10-5) et compléter leur rapport (10-27).

Afin de ne pas nuire aux communications entre le CCS et l'équipe ambulancière en direction, nous vous conseillons de prendre les détails au moment où elle demandera le 10-32 (détails supplémentaires).

7.7. Non-disponibilité

Le capitaine de garde aura la responsabilité d'aviser le CCS, chaque fois que le Service de premiers répondants dispensé par les pompiers de la municipalité peut être interrompu en cas d'incendie ou, selon le cas, pour force majeure.

7.8. Positionnement sur la scène d'intervention

Les premiers répondants devront positionner leur véhicule de façon à laisser libre accès au véhicule ambulancier. De plus, si le positionnement du véhicule PR n'est pas nuisible à la circulation, les gyrophares devront être éteints afin d'éviter d'alarmer inutilement le voisinage.

Dans le cas où l'appel PR est fait avec une autopompe, l'opérateur devra débarquer les PR devant l'immeuble et se positionner plus loin afin de laisser tout l'espace nécessaire aux paramédics et leur véhicule.

Une attention particulière devra être apportée lors des interventions dans les foyers de personnes âgées, hôpital, maison de soins, etc. Ces gens sont sensibles et ce n'est pas coutume pour eux de voir les pompiers répondre à des appels médicaux.

7.9. SITUATIONS PARTICULIÈRE

Toute situation autre que celles définies plus haut sera traitée par le capitaine de garde. Un suivi sera fait lors des rencontres de coordination avec les intervenants concernés (paramédics, Agence, Centrale 911, etc).

Une procédure de rétroaction sera mise en place avec la CPGP et aussi avec le CCS.

8. DIRECTIVES SPÉCIFIQUES AU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

Les directives et les procédures en vigueur dans notre Service s'appliqueront tous aux premiers répondants. Toutefois, certaines d'entre elles seront modifiées pour s'adapter à cette nouvelle fonction et il est possible que nous ayons à rédiger des directives spécifiques.



ÉQUIPE **PR**

 N° de la pratique

FC11-1

TITRE DU MODULE

Premiers répondants

NOM DE LA PRATIQUE

Approche clinique préhospitalière, examen primaire/secondaire, oxygénothérapie et matériel d'appoint.

Durée: 3 h

1. OBJECTIF DE LA PRATIQUE

- Assumer la fonction d'un premier répondant.
- Utilisation du matériel d'oxygénothérapie et matériel à support vital.
- Procéder à l'évaluation de la situation.
 - Analyses justes des risques pour les victimes, les intervenants et intervenantes.
 - Observation minutieuse de l'état des victimes.
- Approche clinique préhospitalière. Approche médicale / trauma.
- Communication rapide des données aux services complémentaires.
 - Communication appropriée aux intervenants, intervenantes et aux victimes.
- Examen primaire.
- Examen secondaire (Physique)

2. RÉFÉRENCE DANS LE GUIDE « PREMIERS RÉPONDANTS » : CHAPITRE 1, 2 ET 4

3. Organisation du site de pratique

Endroit : Caserne 14

Site: Salle des mesures d'urgence

4. AMÉNAGEMENT DU SITE (EXEMPLE : S'ASSURER DE CLOISONNER)

- Réserver la salle pour la durée de la pratique
- Dégager l'espace nécessaire.

5. ORGANISATION MATÉRIELLE (EXEMPLE : METTRE DE LA FUMÉE)

 La trousse d'oxygénothérapie et de support vital de formation pour les 4 étudiants.



6. RESSOURCES HUMAINES (EXEMPLE : APPARITEUR POUR ALLUMER LE FEU)

• 1 moniteur pour 1 groupe (Personne autorisée par le responsable PR)

7. Notes particulières

- S'assurer que toutes les lunettes sont remises à leur place à la fin de la pratique;
- Nettoyer le local, les mannequins et le matériel utilisé.
- <u>NE PAS UTILISER LA TROUSSE D'INTERVENTION DU 814 POUR LES PRATIQUES.</u>

8. DÉROULEMENT DE LA PRATIQUE

DESCRIPTIONS	DURÉE
Démonstration du matériel d'appoint par l'enseignant : canule, succion, masques de poche, oxygène et positionnement lors de l'intervention. Faire pratiquer les élèves sur le mannequin crash Kelly pour l'insertion de la canule.	15 minutes
Démonstration de l'approche clinique médicale et trauma (maintient de la tête, pas de collet), examen secondaire (pouls, respiration, AVPU, OPQRST, sample). Faire pratiquer les élèves	20 minutes
Pratique questionnements (sample, OPQRST, prise de signes vitaux)	45 minutes
Pause	10 minutes
Démonstration L'CAB inconscient par l'enseignant	10 minutes
Pratique examen primaire inconscient	25 minutes
MINI-SIMULATION cas médicaux, traumatique, cas facile (ne pas brûler nos cas intéressants…)	Reste du cours

9. ROTATION DES ÉLÈVES, S'IL Y A LIEU

Tous les étudiants devront prendre le rôle de PR1 et de PR2.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Remplir la fiche d'observation FC11-1

11. DÉTAIL DES MANOEUVRES

- Les élèves doivent manipuler et pratiquer;
- Les explications du moniteur sont à titre de support et elles doivent être limitées;
- Les techniques abordées dans ce cours doivent être maîtrisées par l'élève à la fin de la pratique.

N'oubliez pas de remplir le(s) formulaire(s) de réservation de matériel nécessaire(s) à votre pratique.